

ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE EN ENSEIGNEMENT

L'employeur doit remplir ce formulaire.

Nom de l'enseignant :	
Adresse :	
	Code postal :

La partie suivante doit être remplie par l'employeur.

Veillez dresser la liste en fonction du nombre de jours travaillés pour chaque année scolaire (juillet à juin)

CELA PERMETTRA D'ATTESTER que l'enseignant susmentionné a travaillé :

de	jour	mois	année	à	jour	mois	année	nombre de jours entiers ou équivalents

REMARQUE : 1 JOUR ENTIER CORRESPOND À UN MINIMUM DE 5,5 HEURES.

Veillez encercler **OUI** ou **NON** à chaque énoncé suivant :

- | | | |
|---|-----|-----|
| 1. Un brevet d'enseignement était nécessaire pour occuper le poste. | OUI | NON |
| 2. L'employé était supervisé par une autorité scolaire reconnue. | OUI | NON |
| 3. L'employeur était subventionné par des fonds publics ou y était admissible. | OUI | NON |
| 4. Les programmes d'études équivalaient aux programmes d'études offerts dans le système d'écoles publiques. | OUI | NON |
| 5. Brève description des fonctions (veuillez indiquer l'âge des enfants) : | | |

REMARQUE : Les programmes d'études (de la maternelle à la 12^e année) doivent correspondre à ceux du système d'écoles publiques. L'expérience acquise au niveau de la pré-maternelle n'est reconnue que si tous les critères ci-dessus sont satisfaits.

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR (en lettres moulées S.V.P.)

Signature de l'employeur :	Poste :	Date :
Nom de l'employeur (en lettres moulées S.V.P.)		
Adresse :		
Code postal :	Numéro téléphone :	

Retourner à l'adresse suivante :
 Section des brevets
 402, rue Main, C.P. 700
 Russell (Manitoba) R0J 1W0
 Canada

Tél. : 204 773-2998
 Téléc. : 204 773-2411

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'administration scolaire 515/88* et seront utilisés pour la vérification continue de la situation professionnelle des enseignants et pour la distribution d'avis. Les renseignements recueillis sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions concernant la collecte de ces renseignements, veuillez vous adresser au directeur du programme à la Section des brevets.